

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 Mars 2019

Présents : M. AUBLE Jacques, M. BLONDEL André-Pierre, M. BOURHIS Alain, M. DECULTOT Antoine, M^e DEMARE Olivia, M^e DURECU Annie, M. DUTOT Pierre, M^e GALLAIS Béatrice, M. LACHEVRE Alain, M. LECAVELIER DES ETANGS Raphaël, M. MALO Philippe, M^e MARTIN Muriel, M^e ROBIN Carole, M^e RODRIGUEZ Dominique, M^e TOLLEMER Anne-Marie.

Absent : néant

ORDRE DU JOUR

- ♦ **Tribunal Administratif** : autorisation à ester en justice
- ♦ **Comptes Administratifs 2018** :
 - Commune
 - Clos de la chaussée
 - Cimetière
 - Zone artisanale
- ♦ **Préau** :
 - Choix du BE géotechnique- bureau de contrôle et SPS
- ♦ **Résidence SENIORS** :
 - Choix du BE géotechnique
 - Modification du règlement du PLU
 - Honoraires maître d'œuvre
- ♦ **PLUi** : - Terrain à classer en zone AU (à urbaniser)
- ♦ **Travaux sur voies communales** :
 - Elargissement route de la Petite Chaussée
 - Création d'un chemin piéton route de la Petite Chaussée
 - Réfection des trottoirs Place tous Vents
 - Gymnase : revêtement sol
 - Divers école : faïence, sanitaires, luminaires
- ♦ **Questions diverses**

Le compte-rendu de la dernière réunion a été adopté après qu'il ait été demandé d'inscrire le texte lu à la Communauté le 5 mars 2019.

« Au sujet du développement économique et plus particulièrement au niveau du terrain communal situé entre la Zone d'Activité Economique et la voie ferrée, le Conseil Municipal de Bretteville du Grand Caux» suite à la réunion du 4 mars 2019 a souhaité informer les membres communautaires des démarches effectuées par la Communauté et a rédigé ce texte :

Le 21 février 2019, la Commune a reçu d'un avocat missionné par la Communauté, un courrier notifiant le recours formé par la Communauté devant le tribunal administratif. Le Conseil Municipal est choqué de cette attaque sur la forme sans aucune négociation ni concertation.

La dernière rencontre avec le Président de la Communauté au sujet du prix du terrain date du 6 octobre 2018 et nous attendons la réponse à notre proposition. Le Conseil Municipal est indigné de cette façon, attaquer au tribunal administratif, une commune membre de la Communauté, nous allons être la risée et nous ridiculiser aux yeux de toutes et tous, les 2.500 € de l'avocat sont payés par les contribuables. Cela veut dire que les Brettevillais qui représentent 10% de la communauté vont payer 250 € pour attaquer la Commune de Bretteville. Le Conseil Municipal de Bretteville demande à rencontrer les élus de la Communauté pour trouver une issue à cette affaire ».

La secrétaire de séance sera M^e DEMARE Olivia.

- ♦ **Tribunal Administratif** : autorisation à ester en justice
Lors de la dernière réunion, nous avons décidé de ne pas prendre d'avocat. Le notaire rencontré a persuadé le Conseil d'en prendre un. De plus, la commune a une assurance juridique

qui a été contactée. Nous lui avons transmis différents éléments pour lui permettre de décider si nous entrons dans le cadre d'une prise en charge. Le conseil décide de prendre un avocat

♦ **Comptes Administratifs 2018 :**

- Commune : Vous avez été destinataires du détail par article des dépenses et recettes. Des questions ou éclaircissements peuvent être donnés. En dépenses de fonctionnement, les 104 000 € représentent la somme à apporter au clos La prairie pour équilibrer. Il reste un terrain de 3000 m² viabilisé ou 5 lots. La vue d'ensemble montre un excédent de 430 000 €.

- Clos de la chaussée : En 2018, les travaux ont été réalisés et seulement 2 terrains ont été vendus. 3 ont été vendus début 2019 et 3 autres devraient être vendus courant Avril. Le prix moyen d'un lot en travaux est de 25 000 €. Un prix du terrain à 20 € / m² aurait un impact de 25 000 € par lot soit au total une dépense de 50 000 € par lot, ce qui correspond au prix de vente (60 000 € TTC). Il faut être prudent sur le prix d'acquisition.

- Cimetière : Le dernier lot a été vendu, le déficit est de 124 000 €, le budget peut être clos.

- Zone artisanale : Pas de mouvement en 2018, le budget peut être clos.

Le total de l'excédent des 4 comptes administratifs est de 560 303,53 €. C'est une somme importante, néanmoins, les projets : préau, atelier municipal, sol du gymnase, travaux à l'école, travaux sur les voies communales, viabilisation du terrain LECONTE, réserves à incendie, résidence SENIORS montrent que même si l'appel à l'emprunt est indispensable, un fonds de roulement est nécessaire. Les comptes sont adoptés à l'unanimité par le conseil.

♦ **Préau :** Le permis de construire est déposé, l'appel d'offres est lancé, les réponses seront à déposer pour la fin du mois. Le préau aura une surface de 50 m², un toit compliqué en zinc, un soubassement en béton surmonté de baies avec une ou deux fenêtres, une porte coulissante, en limite avec l'aire de jeux et à proximité du manège.

- Choix du BE géotechnique- bureau de contrôle et SPS : Seul le bureau d'études ESIRIS a répondu et sera donc choisi par le conseil. Son tarif sera de 1 000 € pour le préau, 1 900 € pour l'atelier municipal et 2 900 € pour la résidence SENIORS. Pour le bureau de contrôle, notre choix s'arrête sur VERITAS pour 3 900 € (préau + atelier municipal) et pour le SPS, ce sera DEKRA avec 3 120 €.

♦ **Résidence SENIORS :**

-Choix du BE géotechnique : ISIRIS.

-Modification du règlement du PLU : La modification a été acceptée par les 35 membres de la communauté. Reste à établir le document à mettre à disposition du public pendant un mois.

-Honoraires maître d'œuvre : Pour le premier projet (maisons individuelles), les honoraires qui représentent 9 % du montant, s'élevaient à 94 050 €. Un premier versement de 17 605,26 € a été effectué. Lorsque nous sommes passés au deuxième projet (bâtiment collectif), les honoraires sont passés à 169 020 € puis réduits à 141 300 € (7,5 %) par rapport au montant du marché. Soit 141 300 – 17 605,26 = 123 694,74 € restant à payer. Le bureau d'architecte 9BIS qui a déjà travaillé pour la commune à plusieurs reprises propose de nous facturer 8400 € pour le cabinet des kinés (3360 €), le presbytère (1.680 €), le boulodrome (1680 €) et la boulangerie (1680 €).

- Possibilité d'acquérir une parcelle de 600 m² chez la propriété EUDIER. Le bureau d'études qui a réalisé la loi sur l'eau a indiqué que cela ne remettrait pas en cause la loi sur l'eau. Par contre, il faut informer la police de l'eau par un porter à connaissance. Pour la résidence, le dossier doit être ficelé pour le 1^{er} Mai, le déposer à la CARSAT. Une présentation de ce projet sera faite lors d'une prochaine réunion.

♦ **PLUi :** -Terrain à classer en zone AU (à urbaniser) : Hier, un philosophe disait : « c'est la ville qui commande la campagne ». Les différentes réunions avec le bureau d'études en charge de réaliser le PLUi montrent que nous n'avons pas de marge de manœuvre, que nous ne pouvons pas décider. C'est la DDTM qui fixe les règles.. Pour la densification, c'est pareil. Il est prévu 21 logements par hectare brut c'est-à-dire y compris voirie et bassin (20%) soit sur 8000 m² ce qui équivaut à 380 m² par lot. Pour les bassins, l'agence de l'eau recommande des noues qui permettent une meilleure infiltration mais qui demandent plus de surface. La présentation faite est

indicative, elle n'a aucune valeur, c'est simplement pour montrer ce que demain sera peut-être, sans tenir compte d'une surface pour l'hydraulique qui diminuera le nombre de lots ou la surface.

Quelle attitude tenir : s'opposer à la DDTM ou proposer un aménagement comme celui-là, plus affiné par un urbaniste ou géomètre ? Imposer ce découpage à la DDTM ou prendre rendez-vous avec la préfète pour défendre une certaine idée du bien-être et du rêve à la campagne ?

L'objectif de 142 logements, 71 en réhabilitation de bâtiments et dents creuses, ne sera pas tenu. Ferme MESNIL, TOUMINE... autant de possibilités sans gaspiller de terres agricoles qui ne sont pas possibles. 6000 m² en plus à classer en zone à urbaniser serait l'idéal et permettrait de clore le côté Est de la commune.

♦ **Bâtiment communal** : La réunion avec l'architecte et M. CRAQUELIN, architecte paysagiste sur le permis d'aménager modificatif a abouti à mettre en place le préau, l'aire de jeux, éventuellement le terrain EUDIER et le bâtiment communal même si l'endroit n'est pas entièrement accepté par tous. Nous avons proposé lors de la dernière réunion d'inscrire en emplacement réservé l'ancien garage automobile situé à proximité de la salle et suffisamment grand pour nos besoins et ceux des associations. L'implantation du bâtiment se situera à côté de la maison RESPECT et sera prévu pour être transformé en logement avec le moins de modifications. Pour mieux se rendre compte des possibilités qu'offre cet espace, nous décidons de nous rendre sur place Jeudi 21 Mars à 18h.

♦ **Travaux sur voies communales** :

-Élargissement route de la Petite Chaussée : Un élargissement en différents points pour permettre les croisements est proposé pour un devis de 29 588,20 € HT. Une demande de subvention pourra être faite auprès du Département (30 %).

-Création d'un chemin piéton route de la Petite Chaussée : De la sortie du village jusqu'à la route de la mare au moulin, un espace piéton et vélo est prévu après un élargissement et une bande sur route privilégiant ce déplacement mode doux, pour un coût de 28 649 € HT. Ce coût sera moindre si l'enrobé est remplacé par un bicouche à 7,80 € le m², au lieu de 25 €, sur 420 m².

-Réfection des trottoirs Place tous Vents : Après le passage des réseaux sous les trottoirs, ces derniers sont constitués de rustines. Une réfection de certaines bordures et du revêtement donnera une meilleure allure du lotissement.

-Gymnase : revêtement sol : Pose de faïence dans les toilettes pour un montant de 2 646 € HT. Pour le sol, un devis avait été fait pour un sol en résine pour 75 500 € HT. Aujourd'hui, une autre proposition a été faite par GERFLO qui est un professionnel reconnu (coupe d'Europe de futsal ou sol du KINDARENA) et qui propose un TARAFLEX qui permet un sol sportif et autres activités sans protection. Une rencontre est prévue avec un représentant Mercredi 27 Mars à 10h.

-Divers école : faïence, sanitaires, luminaires.

-Eglise : Le CAUE est venu il y a un mois et doit adresser un rapport sur les travaux à prévoir et comment les faire. En attendant, il faut prévoir des modifications concernant l'éclairage qui est insuffisant.

♦ **Informations diverses**

-Enfants hors commune scolarisés à l'école : La commission école s'est réunie et a décidé d'accepter les enfants dont les parents sont contribuables sur la commune, d'envoyer un courrier à la mairie de Grainville pour demander une participation pour les enfants d'un pompier, et de refuser les enfants en fin de cycle dont les parents ont déménagé. Suite à ce dernier cas, la commune a reçu un courrier de soutien de fêtes et sports pour une de ses membres très investie dans la vie associative de la commune. Nous décidons d'accepter son enfant. De son côté, M^e HEMERY s'est inscrite sur la liste des personnes recherchant un logement dans notre commune.

-Fête du pain : Elle aura lieu les 18 et 19 Mai, organisée par le club des supporters. Leurs flyers seront photocopiés en mairie. Une participation est sollicitée pour une pub sur l'édition Fécamp littoral qui varie de 685 à 2009 €. Cette association supporte l'amicale scolaire et les anciens combattants et ne bénéficie pas de subvention. Une association qui a pour rôle de subventionner des associations ne peut pas bénéficier de subvention ni même de tarif préférentiel pour la location de la salle ou autre. Une rencontre est prévue pour nous expliquer leur projet plus en détail.

- Projet éolien offshore Fécamp-Sainneville : Ce projet passe sur une parcelle, une compensation de 300 € est prévue.
- Plantations au clos GEULIN : 8 arbres fruitiers ont été plantés suite à la proposition du CAUE. La plantation a été réalisée par M^e RODRIGUEZ, son mari et Philippe. Bravo à eux.
- Aire de jeux : Elle est victime de son succès et engendre des bruits qui gênent le voisinage. L'implantation des jeux, baby-foot, tables de ping-pong et appareils de fitness n'est pas souhaitée.
- Sauver la planète : demande dans le cadre de sauver la planète d'organiser une journée commune propre en associant les habitants. Nous proposons d'organiser cela un Samedi matin.
- Le bassin du Neufbourg demande à être aménagé par une haie.
- La maison LEMIRE et ostéopathe est à entretenir (peinture, porte-fenêtre...). De même pour l'ancienne épicerie à l'extérieur (luminaires qui pendent, stores...).
- La boucherie : un relooking est à penser.
- Route de Chaumont : les logements habitat 76 vont être enduits et repeints en blanc.
- Les panneaux disparus ont été retrouvés face à CHAMPION dans un chemin de randonnée.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour la séance est levée à 20h55